

Formation Santé, Sécurité et Conditions de travail

CODE STAGE

TARIF, net de taxes

RH-CSSCT01

458€ par jour
par personne

 DUREE : 3 à 5 JOURS

 PRÉSENTIEL



PROGRAMME

OBJECTIFS

Maîtriser le cadre législatif et réglementaire en matière de santé et sécurité au travail
Maîtriser les différentes missions confiées par le C.S.E et le fonctionnement de la S.S.C.T
Donner des avis, faire des recommandations en matière de santé et sécurité au travail

PRE REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

PUBLIC

Membres Titulaires du CSE
Membres Suppléants du CSE

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Préparation de votre formation :

Questionnaire d'analyse des attentes

Moyens pédagogiques pendant votre formation :

Utilisation de cas concrets
Travaux en groupe
Échanges entre les participants et notre expert.
...

Accompagnement et suivi de la formation :

Elaboration de son plan d'action personnalisé

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des compétences

Mises en situation, cas pratiques

Évaluation de la formation

Questionnaire de satisfaction stagiaire
Synthèse fin de stage du formateur

VALIDATION

Attestation de fin de formation
Attestation de présence

Accueil et ouverture de formation

- Présentation du formateur(trice)
- Aspects logistiques
- Présentation des stagiaires, recueil des attentes
- Programme

1. Evolutions et enjeux de la prévention

- les certifications, le développement durable
- la responsabilité sociale de l'entreprise
- les audits sécurité

2. Les textes juridiques en santé et sécurité au travail :

- les textes internationaux, nationaux et professionnels

3. Les acteurs de la prévention :

- Internes et externes tels que le service de santé au travail, l'inspection du travail, la CARSAT, la DREAL

4. Les indicateurs de performance en santé et sécurité au travail :

- La fréquence, la gravité, les indicateurs de dysfonctionnement

5. Les coûts de l'insécurité au travail :

- Les coûts pour la victime, les coûts directs et les coûts indirects

6. Les risques professionnels, définitions et le système d'indemnisation :

- Les accidents du travail, les accidents du trajet et les maladies professionnelles

7. Les différents niveaux de responsabilités

- Civiles et pénales

8. La définition des fautes inexcusables

9. Les compétences et les qualités requises par les membres de la S.S.C.T :

- compétences techniques, sociales et qualités personnelles et interpersonnelles

10. Le droit d'alerte et le droit de retrait



Contactez-nous : 01 60 79 87 74

Formation Santé, Sécurité et Conditions de travail

CODE STAGE

TARIF, net de taxes

RH-CSSCT01

458€ par jour
par personne



DUREE : 3 à 5 JOURS



PRÉSENTIEL



PROGRAMME SUITE

11. Les bonnes pratiques de prévention

les principes généraux de prévention

Les formations sécurités

L'intervention des entreprises extérieures : plan de prévention et protocole de sécurité

La démarche d'évaluation des risques professionnels : le document unique (entre méthodes inductives et déductives)

Démarche d'analyse des causes d'accidents du travail et/ou de maladies professionnelles

12. Ergonomie : de l'étude des postes de travail à l'étude des conditions de travail

Les dimensions du poste de travail

Les espaces pour les mouvements et les distances de sécurité

Les postures forcées

Le levage et le port de charges

La surveillance et la maintenance des installations

Les modes opératoires et les moyens de travail

La formation

L'environnement de travail

13. La pénibilité et les facteurs de pénibilité

13 Les risques psychosociaux, définitions, rôle et possibilités de la CSSCT



BON A SAVOIR

Nouveauté à partir de mars 2022 pour la formation SSCT

La durée de formation est de 5 jours et est obligatoire pour tout nouveau membre élu pour la première fois quelle que soit la taille de l'entreprise.

Dans le cas d'un renouvellement de mandat, là les règles diffèrent aussi à partir du 31 mars 2022 :

- la durée de formation est de 3 jours pour les membres du CSE dont le mandat est renouvelé peu importe la taille de l'entreprise
- la durée de formation SSCT est de 5 jours pour les membres de la commission SSCT dans les entreprises de plus de 300 salariés (qui est par ailleurs le seuil à partir duquel la CSSCT est obligatoire).



Contactez-nous : 01 60 79 87 74